



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : Mme CAMPOS (Mme LACROIX), M. REIMANN (M. CAYRON)

Absents excusés : Mmes CAPDEVIOLE, LALANNE

Secrétaire de séance : M. CAYRON Gérard.

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.
Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

Partie Formelle

- Personnel

Un débat sur la Protection Sociale Complémentaire des agents communaux a permis de faire un état des lieux sur la Commune.

Une participation au risque Prévoyance en cas d'incapacité de travail, est versée depuis 2013 aux agents titulaires. Une ordonnance du 17/02/2021 rend obligatoire la participation à une complémentaire santé d'au moins 50%, d'un montant de référence avant le 01/01/2026.

Il a été décidé de constituer un groupe de travail pour mener à bien le financement de cette protection sociale complémentaire.

- Demande de subvention ADEME

M. le Maire rappelle le travail mené dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux. Il indique le nécessaire lancement d'une étude de faisabilité sur le réseau de chauffage par biomasse ou géothermie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention à l'ADEME de 70% du coût de cette étude d'un montant de 12 600 HT soit 15 120 TTC.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les demandes de subventions auprès des services concernés.

Partie Informelle

- Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants, tous vêtus de l'écharpe tricolore, s'est officiellement tenu avant cette séance. Déjà, plusieurs propositions d'actions.

- Bibliothèque

Il est décidé de rendre gratuit l'accès à la bibliothèque. La nouvelle équipe de bénévoles en charge de son animation est en place, les horaires d'ouverture sont le mardi de 16h30 à 18h ; le mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h ; le jeudi de 16h30 à 18h avec l'arrivée d'une jeune ambassadrice du livre en Service Civique.

- Commerces

Dans l'attente de futures installations, plusieurs mouvements viennent d'être enregistrés sur les commerces du centre-bourg. Il est à noter, entre autres, que l'atelier de l'artiste Sabine Kalka se situe désormais salle Morin, en face de la bibliothèque, la comptable a pris place au local précédemment occupé par l'architecte désormais installé au-dessus de la clinique vétérinaire Route de Bordeaux.

- Coupes de bois

Comme chaque année, des lots de coupes de bois sont proposés aux particuliers, à un tarif inchangé (7,5€ le stère) par tirage au sort le 11 février.

- **Stade**

La couverture du parking municipal est présentée avec des ombrières photovoltaïques sur une surface de 1475 m².

- **Cabaret**

Nouveau rendez-vous de Cabaret Sauvagnon, le vendredi 11/02 (20h30, centre festif), avec cette fois la promiseuse entrée en scène du « Grand Bancal » (« Petit théâtre de pain »).

- **Mobilité**

La commune est candidate à l'accueil de points de location de vélos électriques, dans le cadre du réseau Idécycle.
Tarifs : 10€ la journée, ou formule abonnement.

- **CCLB**

Le pacte de gouvernance est présenté et validé par les membres du Conseil Municipal. Il s'appuie sur le projet de territoire qui s'articule autour de 5 enjeux : le développement économique, la proximité, la solidarité, l'environnement et l'identité, mis en œuvre par les différentes instances de gouvernance.

Prochain conseil municipal : Le 4 mars à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à SAUVAGNON, le 08 février 2022

Le Maire,



Bernard PEYROULET